2024-2026

UN CONSEIL CITOYEN DÉLIBÉRATIF POUR DÉMOCRATISER LA GESTION DES CRISES

Guide-pilote pour les collectivités locales

Coordination
Pascale MOITY-MAÏZI
Robert BRAC de la PERRIÈRE

SCIENCES CITOYENNES

Ce guide s'adresse à des communes et communautés de communes de taille moyenne qui sont confrontées à des risques sanitaires et environnementaux dans leur territoire ou qui souhaitent réfléchir aux manières de mieux se préparer face à une crise majeure dans ces domaines et qui s'interrogent sur les moyens d'associer les citoyen·nes à leur politique de prévention/anticipation de ces risques.

Il a été conçu par le Groupe de Travail Syndémie de Sciences citoyennes, constitué après la pandémie de Covid afin d'élaborer des recommandations aux pouvoirs publics pour mieux associer la population à l'anticipation et la gestion de crises similaires. Ce groupe a été accompagné par des chercheur·ses. Il s'appuie sur les enseignements tirées d'une première expérimentation d'un Conseil Citoyen délibératif sur les risques liées aux moustiques tigres, réalisée dans trois communes de la Métropole de Montpellier en 2025 : projet de recherche CONCISE[1] abrité et soutenu par la MSH-SUD (voir Annexe 1).

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL CITOYEN DÉLIBÉRATIF ?

Il s'agit d'un dispositif particulier qui transpose à l'échelle locale les procédures de participation des Conventions citoyennes[2]. Il réunit un panel de citoyen·nes tiré·es au sort. Ces citoyen·nes ont pour mandat de formuler un avis éclairé destiné à leur commune (ou communauté de communes) et plus généralement aux pouvoirs publics qui jouent un rôle de prévention et de gestion des crises sur le territoire dans lequel ils·elles vivent. Cet avis éclairé est formulé par écrit sous la forme de recommandations (en quelques pages) rédigées par les citoyens·nes. Il répond toujours à une question d'intérêt général, claire et suffisamment précise, pour laquelle les différents points de vue exprimés et médiatisés dans le débat public ont acquis un certain degré de maturité. Il est le résultat d'un processus de formation et de débats contradictoires, portés par des expert·es devant les citoyen·nes du panel, ce qui permet à ces dernier·es de délibérer en connaissance de cause.

L'ensemble, à savoir la sélection du panel, la formation contradictoire par des expert·es, la délibération, la formulation d'un avis éclairé, forme un Conseil Citoyen délibératif, capable d'émettre un avis éclairé en un temps relativement court (quelques semaines).

Une méthodologie rigoureuse garantit un processus à même de renforcer la démocratie locale. Celle-ci est attentive à : i/ assurer la plus grande diversité sociale possible dans la composition du panel citoyen ; ii/ proposer une pluralité d'expert·es et de points de vue (controverses) sur la question qui fait l'objet d'une mobilisation des citoyen·nes par leurs élu·es ; iii/ faciliter le débat pour la formulation de recommandations éclairées.

La démarche est mise en place par une instance organisatrice, indépendante de la commune commanditaire et garante de la procédure démocratique. Le rôle de cette instance organisatrice est d'assurer l'accompagnement du panel pour qu'il parvienne à délibérer en connaissance de cause et à surmonter les tensions qui peuvent le traverser pendant ses interactions avec les expert·es, pour qu'il construise ensuite des recommandations concrètes, réalistes.

Le déroulement complet d'un Conseil Citoyen délibératif doit s'envisager sur une période de 6 mois, parfois plus, cette durée intégrant sa préparation et la sécurisation de son budget. Cet agenda inclut plusieurs rencontres programmées (par exemple, 3 week-ends espacés, sur deux mois) réunissant les citoyen·nes et des expert·es, un·e facilitateur·rice, un·e garant·e, un·e représentant·e de l'instance organisatrice.

LA COMMANDE PUBLIQUE ÉMISE PAR LA COLLECTIVITÉ

C'est la commune qui conçoit puis énonce le mandat adressé aux citoyen·nes. Celui-ci est formulé par une question à laquelle ils devront répondre. En tant que collectivité locale, elle intégrera ensuite l'avis citoyen dans son processus de décisions pour anticiper ou prévenir une crise sanitaire et environnementale. Les recommandations émises au travers de cet avis éclairé peuvent concerner le domaine d'actions de la commune et les outils dont elle dispose pour prévenir et gérer une crise sanitaire. Elles

1. https://www.mshsud.org/projets/concise/
2. https://sciencescitoyennes.org/rubrique/democratisation-de-la-science/convention-de-citoyens/

peuvent aussi s'adresser à d'autres acteurs et pouvoirs publics au-delà de l'échelle communale ou inter-communale impliqués dans la gestion des crises. Elles supposent donc pour la commune de réfléchir en amont sur les modalités d'association d'autres acteurs/pouvoirs publics ayant un rôle possible à jouer dans la prévention et la gestion des crises sanitaires (ARS, métropole, par exemple). La commune réalise aussi le suivi de cet avis (un droit de suite) auprès de tou·tes les citoyen·nes de la collectivité.

POURQUOI DÉCIDER DE LANCER UN CONSEIL CITOYEN AU NIVEAU DE SA COMMUNE ?

Les communes reçoivent des « signaux » d'alerte venant des agences spécialisées en matière de veilles sanitaires et environnementales. Ces signaux/nuisances peuvent provoquer des inquiétudes ou des peurs collectives et même des pressions sociales pour agir en urgence, qui s'expriment auprès du·de la Maire. Il est donc pertinent pour une mairie de se placer en amont d'une possible crise pour mobiliser les citoyen·nes et réfléchir la préparation ou l'anticipation de cette dernière plutôt que d'attendre le début d'une crise qui déclenche des protocoles prédéterminés par des échelons administratifs supérieurs (préfecture, ARS...).

Un Conseil Citoyen délibératif permet de disposer d'un outil de débats garantissant la participation réelle des citoyen·nes aux décisions politiques en amont et pendant une crise. La demande émise par les élu·es exprime alors un besoin de la collectivité d'accéder à un avis citoyen éclairé pouvant l'aider à prendre des décisions rapidement qui bénéficieront de l'adhésion des citoyen·nes du panel et donc un plus fort soutien de la population. Le recrutement de ces dernier·es pour former un Conseil Citoyen, est d'autant plus aisé que le sujet à traiter est suffisamment connu, mature, pour être compris et intéresser. L'enjeu du mandat doit être déjà perçu par la population.

Concrètement, la commune (maire, adjoint·es) se mobilise au lancement du Conseil Citoyen pour lui transmettre un mandat sous forme de question, puis pour répondre à ses premières interrogations et établir ainsi un lien de confiance avec les citoyen·nes tiré·es au sort, ce qui facilitera leur engagement ; elle est aussi présente au moment de la restitution des recommandations par le panel citoyen pour permettre une discussion de fond, en particulier sur les rôles respectifs de la commune et des citoyen·nes dans les moyens à mettre en place pour prévenir les risques d'une crise sanitaire ou environnementale. Enfin, elle peut être associée aux modalités que propose l'instance organisatrice, pour rendre public l'avis citoyen en vue de faire vivre le débat dans la société (par exemple : réunion publique, plate-forme, diffusion par la presse) et sur le territoire.

Si la commune peut participer à l'organisation matérielle (mise à disposition de salles, organisation des transports et hébergements, entre autres) elle délègue toute la logistique permettant de mettre face à face des expert·es et des citoyen·nes. Celle-ci se charge de construire le panel citoyen, de créer un comité de pilotage composé de spécialistes du sujet traité et de spécialistes de la démocratie délibérative, de recruter un·e garant·e et un·e facilitateur·rice qui veilleront à l'équilibre des débats, à l'équité des prises de paroles et à la qualité des délibérations citoyennes.

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UN CONSEIL CITOYEN ?

- Bien délimiter le mandat du Conseil Citoyen de crise sanitaire/environnementale. La question posée au panel citoyen est issue d'une réflexion préalable sur les constats, la problématique, les enjeux à la fois sanitaires, environnementaux et citoyens, elle est formulée par la commune (ou une communauté de communes de taille moyenne) en concertation avec d'autres acteur·rices du territoire.

- Être clair sur le rôle de la commune, en amont et pendant le Conseil Citoyen ; elle doit exprimer auprès du panel (et plus largement) son engagement à prendre en compte l'avis citoyen dans ses prochaines décisions et à user de ses moyens de communication pour mobiliser sa population au moins pour prévenir la crise.

- Bien choisir les membres de l'instance d'organisation du Conseil Citoyen qui ont deux rôles importants. Le premier est de constituer un comité de pilotage (COPIL). Le deuxième rôle de l'instance d'orga-

nisation, qui doit comporter au moins une personne issue de la commune (élu·e, agent·e...), est d'assurer le suivi des rencontres et des interventions, d'en gérer la logistique et le budget. Elle sera l'interlocutrice principale du COPIL et des autres parties prenantes.

- Bien réfléchir et préparer le comité de pilotage pour en garantir l'indépendance. Ce comité va définir les contenus de la formation des citoyen·nes, puis choisir et solliciter des expert·es (scientifiques et professionnel·les) aux connaissances et points de vue diversifiés, contradictoires et complémentaires, avant de recruter un·e garant·e et un·e facilitateur·rice qui vont assurer le bon déroulement, la transparence et l'équité des différents moments du Conseil Citoyen. La présence d'un.e garant·e est importante. Cette personne doit avoir une expérience et des compétences spécifiques, il·elle peut être identifié·e par la commune avec l'appui de l'association Sciences Citoyennes et/ou d'une Boutique des Sciences locale. Cette personne est chargée de vérifier que les formations seront bien contradictoires, que les avis seront bien formulés de manière démocratique. Elle n'est pas chargée de l'animation des débats, ni de la qualité des interactions entre scientifiques, professionnels et citoyens, qui relèvent des compétences d'un e facilitateur rice.

Le COPIL doit par ailleurs mettre en œuvre toutes les étapes du Conseil Citoyen, en commençant par le recrutement du panel citoyen.

- S'assurer que l'instance organisatrice dispose d'un budget suffisant pour couvrir tous les frais.

- Définir un calendrier d'étapes réaliste et clair.

LES ÉTAPES STRATÉGIQUES D'UN CONSEIL CITOYEN DÉLIBÉRATIF

En amont

Il est impératif que la commune ou la communauté de communes conçoive une étape de maturation des enjeux sanitaires, environnementaux et sociaux liés au risque d'une crise, en consultant diverses associations, des organismes publics et privés, des scientifiques et professionnel·les, enfin les citoyen·nes de la commune. Il faut compter environ 3 mois en amont pour :

- Produire une analyse de ces enjeux au niveau de la commune et du territoire,

- Faire un état des lieux des outils et des personnes mobilisables en cas de crise affectant la commune,

- Élaborer un mandat clair à proposer aux citoyen·nes et préciser les modalités de prise en compte des recommandations qui sortiront des débats et délibérations,

- Évaluer les moyens que la commune peut affecter au Conseil Citoyen, notamment pour le tirage au sort, la communication auprès des citoyen·nes, l'indemnisation des citoyen·nes du panel, et sécuriser le budget,

- Identifier et choisir l'instance d'organisation qui va recruter le panel citoyen, le comité de pilotage et les expert·es, ainsi que le·la facilitateur·rice et le·la garant·e, qui va aussi clarifier les rôles respectifs de ces acteur·rices et faire l'interface avec la commune.

Pendant le processus

- Le tirage au sort des citoyen·nes est une première étape délicate, qui devra être confiée par l'instance d'organisation à une entreprise spécialisée, mandatée avec l'accord de la commune et une information de ses citoyen·nes[3]. C'est l'occasion d'une publicité du processus par la commune, importante si l'on veut donner confiance et convaincre des citoyen·nes tiré·es au sort de s'engager dans ce dispositif.

- L'instance organisatrice et le comité de pilotage doivent préciser les contenus puis programmer les temps de formation, en respectant les contraintes de toutes les parties prenantes. Il faut prévoir de consacrer environ 1/3 du temps à la formation des citoyens et 2/3 du temps à la délibération puis à la rédaction de l'avis citoyen.

- Après le recrutement du panel, vient l'étape de lancement du Conseil Citoyen : le panel rencontre alors les représentant·es de sa commune, l'instance d'organisation ou son·sa représentant·e (responsable du suivi et interlocuteur du COPIL et autres parties prenantes). Le·la facilitateur·rice et le·la garant·e informent le panel sur le déroulement des

3. https://irsquality.fr/contact propose des prestations de tirage au sort adaptées aux petits budgets

formations, les rôles des différentes instances, les conditions de participation de chacun·e (présence obligatoire dès lors que l'on s'est engagé à faire partie de ce panel, indemnisation des journées dédiées au Conseil Citoyen...). Ce moment est essentiel pour construire la confiance, pour permettre l'inter-connaissance entre les membres du groupe, et pour reformuler précisément les finalités du Conseil Citoyen, le cadre et les règles d'organisation, le calendrier des formations, le rythme et les contenus des séances en salle avec des experts. Il est important alors de distinguer 3 grandes étapes : formation, délibération et rédaction collective de l'avis citoyen.

- Le processus de rencontres-formations-débats-délibération est nécessairement itératif dans la mesure où, quels que soient les éventuels retards pris par les experts et professionnels dans leurs exposés, il est important de prévoir des moments suffisamment longs pour que le panel citoyen puisse s'approprier l'apport des expert·es sur une thématique qu'il découvre dans sa complexité pendant la formation, pour pouvoir aussi réagir. Le débat contradictoire entre expert·es, qui s'élabore pendant les journées de formation, est essentiel, quelle que soit la thématique abordée : il est seul à même de confronter les connaissances et avis scientifiques, par exemple sur différentes techniques de lutte, de préservation, de prévention ainsi que sur les enjeux sociaux, politiques et économiques d'anticipation et de gestion d'une crise sanitaire. C'est aussi au travers de ces débats que pourront émerger des demandes d'informations complémentaires entre 2 sessions de formation, venues des citoyens.

Les temps de formation, de débats, de réflexion collective constituent aussi un processus de confrontation d'expériences et de représentations souvent très éloignées les unes des autres. Un Conseil Citoyen est nécessairement un espace de dialogues mais aussi de tensions, qui, in fine, doivent aboutir à tisser des liens permettant de construire un consensus tout en admettant des désaccords, encore faut-il prévoir suffisamment de temps pour que ces moments soient constructifs. C'est pourquoi il faut prévoir un minimum de 2 week-ends pour réaliser une formation laissant de la place au débat contradictoire et permettant de construire des délibérations pertinentes ; il faut ensuite prévoir deux jours de plus pour la formulation de l'avis et sa présentation à la commune commanditaire.

APRÈS L'ÉMISSION D'UN AVIS CITOYEN ÉCLAIRÉ

La ou les communes commanditaires, aidées par l'instance d'organisation ou son·sa représentant·e, réalisent leurs engagements vis-à-vis des citoyens du panel, à savoir :

- Organiser une restitution publique de l'avis citoyen ; c'est une étape stratégique de reconnaissance du processus et de l'avis citoyen,

- Rendre publiques les recommandations du Conseil Citoyen dans la commune et/ou la communauté de communes via les conseils municipaux et d'autres réseaux et canaux de communication,

- Prendre en compte l'avis éclairé produit par le Conseil Citoyen : l'équipe municipale peut ainsi s'engager à étudier les recommandations, à préciser celles qu'elle est en mesure de mettre en œuvre et celles qu'elle pense écarter en justifiant ces choix. Elle peut présenter pour cela les dispositifs existants ou à créer pour pouvoir intégrer certains avis, et proposer de se mettre en relation avec certains organismes publics de gestion de crises sanitaires et d'autres échelles de décision publique (préfecture par exemple) pour traduire certaines recommandations en actions à d'autres échelles que celle de la commune.



ANNEXE 1

LES ENSEIGNEMENTS DU PROJET DE RECHERCHE *CONCISE*

Le projet de recherche CONCISE est une expérimentation d'un Conseil Citoyen en Crises Sanitaires et Environnementales sur la prévention/gestion des risques de maladies liées aux moustiques tigres à l'échelle de la métropole montpelliéraine (2024-2025).

Ce Conseil Citoyen délibératif expérimental a réuni une dizaine de citoyen·nes de 3 communes de la Métropole de Montpellier, de tailles différentes (Murviel les Montpellier - 2000 habitant.es, Prades le Lez - 6000 habitant.es et Villeneuve les Maguelone - 10500 habitant.es), caractérisées par une diversité de populations, tant en termes de catégories socio-professionnelles et d'âges, qu'en termes de niveau d'exposition à ce risque sanitaire. Au moment où se déroule le projet CONCISE, les 3 maires, volontaires pour cette expérimentation, exercent aussi des responsabilités de vice-présidence dans la métropole sur des thématiques qui touchent notamment la prévention des risques, la transition écologique, la santé, l'énergie.

La composition du panel citoyen est le résultat d'un tirage au sort qui, faute d'un nombre suffisant de citoyen·nes, a été complété par une action de sensibilisation et de recrutement de volontaires impliquant les services sociaux et associatifs locaux (ATD Quart Monde, Centre communal d'action social (CCAS), mission locale d'insertion). Cette démarche d'ajustement a permis d'intégrer des catégories sociales généralement exclues des démarches participatives dans leur commune de résidence.

L'expérience du projet CONCISE a révélé que le tirage au sort doit être réalisé par une entreprise professionnelle, ce qui représente un coût à évaluer en amont ; qu'il faut aussi aller chercher des citoyen·nes dans des associations d'insertion pour garantir la diversité sociale du panel ; qu'il faut enfin prévoir une indemnité d'astreinte pour chaque citoyen·ne mobilisé·e pour le Conseil Citoyen, d'un minimum de 50 euros par jour. L'expérience a aussi montré qu'un fonctionnement collégial entre les instances (mairies, instance d'organisation) et acteurs recrutés (COPIL, experts formateurs, garante, facilitatrice..) pour les différentes étapes du Conseil Citoyen a été essentiel pour permettre des ajustements permanents sans tensions.

Du fait de son caractère expérimental, ce Conseil Citoyen s'est réuni sur une courte durée, à savoir pendant 3,5 jours (1,5j+1j+1j) afin de répondre à une question formulée collectivement (par les maires et l'instance organisatrice) : « Face à un risque d'épidémie de maladies transmises par les moustiques tigres demain, qu'attendez-vous de votre commune et des pouvoirs publics ? ». Les 3 communes ont été en effet sensibles à différents signaux récents : il y a eu un cas de Chikungunya dans l'une, une autre a expérimenté une technique de lutte controversée (la technique de l'insecte stérile, TIS), et certains media ont régulièrement alerté sur les risques vectoriels liés aux moustiques tigres en Occitanie.

Plusieurs expert·es, professionnel·les et chercheur·ses (biologistes, épidémiologistes, sociologues) ainsi que des acteur·rices publiques de la santé sur le territoire, ont contribué à informer et former ce panel afin qu'il soit en capacité, de délibérer puis de formuler un avis éclairé sur cette question.

L'instance organisatrice (ici les membres du projet CONCISE et la MSH-SUD) a par ailleurs créé un comité de pilotage réunissant des professionnel·les et des chercheur·ses concerné·es par les risques épidémiologiques et la pullulation du moustique tigre dans la région. Ensemble, l'instance organisatrice et le comité de pilotage ont défini les contenus, identifié des experts pour réaliser les formations dispensées, et ont choisi une garante et une facilitatrice, familières des situations d'interaction sciences-société. L'insertion de ces deux dernières dans le comité de pilotage a permis de veiller à l'équilibre des points de vue d'expert·es pendant les séances de formation et à ce que le panel puisse concrètement s'approprier les contenus délivrés, partager leurs savoirs et expériences, puis délibérer sur la question posée.

Le panel citoyen a pu lui-même exprimer ses perceptions et ses craintes vis-à-vis des risques induits par le moustique tigre au cours des débats ainsi que ses attentes vis-à-vis des pouvoirs publics pour qu'ils usent de moyens de démous-

tication, écologiquement viables et disponibles. Il a aussi exprimé deux besoins : celui de clarifier les rôles et responsabilités d'une « chaîne de commandement » dans une crise sanitaire et celui de connaître les moyens dont dispose une commune en matière de prévention.
Les maires des trois communes impliquées dans le projet ont pu exprimer lors de la première rencontre avec le panel, leur souhait d'exercer une gouvernance démocratique en matière de prévention et de suivi d'une crise sanitaire liée aux moustiques tigres, en concertation avec d'autres acteur·rices publiques concerné·es (ARS, services de santé de la métropole) et dans le respect de protocoles réglementaires existant. Elles ont précisé qu'elles n'ont pas de compétences propres de « gestion de crise sanitaire » mais qu'elles peuvent « faire exister » la voix de la commune en intégrant les recommandations des citoyens dans un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Elles souhaitent donc d'une part mobiliser dans leurs réflexions les positions des scientifiques sur ces risques épidémiques liés au moustique tigre, d'autre part intégrer un avis citoyen éclairé dans leurs processus de décision. Elles ont ainsi exprimé leur volonté de réfléchir avec les citoyen·nes sur les moyens d'anticiper ce type de crise, de les aider à s'y préparer en caractérisant cette crise (le risque avec ses nuisances) et en recueillant leurs propositions en matière de prévention et de suivi de la crise.

ANNEXE 2

CONCISE
RECOMMANDATIONS DU PANEL CITOYEN

Question posée / mandat de départ

Face à un risque d'épidémie de maladies transmises par les moustiques tigres, qu'attendez-vous de votre commune et des pouvoirs publics ?

Avis du Conseil Citoyen du projet CONCISE

Nous, ayant participé à un Conseil Citoyen expérimental dans le cadre du projet Concise, réunis les 13, 14, 28 juin et le 6 octobre 2025, pensons que les stratégies doivent être conçues différemment avant, pendant et après la crise.

- Avant la crise

1. Recommandons aux élus et aux associations de faire pression sur les pouvoirs publics afin d'encourager et financer la recherche sur les risques sanitaires liés aux moustiques ; il est spécifiquement demandé un contrôle rigoureux de la recherche privée. Nous insistons sur la nécessité de communiquer au public les résultats de ces recherches.

2. Demandons aux maires de former et sensibiliser les médecins et pharmaciens de la commune.

3. Invitons les maires à intégrer au plan de sauvegarde communal un plan dédié à la gestion des crises sanitaires à venir, dont celles générées par les moustiques tigres.

4. Demandons qu'une Réserve citoyenne soit créée par les collectivités, qui aura pour fonction d'informer, de sensibiliser et d'alerter les résidents. La Réserve citoyenne est composée de citoyens formés et connus de leurs voisins, qui ont été accrédités par la mairie pour intervenir chez les privés, en particulier sur les gîtes larvaires. La Réserve citoyenne sert d'intermédiaire entre démoustiqueurs et citoyens.

5. Afin de ne pas laisser toute la responsabilité aux seuls bénévoles, nous recommandons aux mairies de créer des emplois communaux dédiés aux problèmes et risques environnementaux, climatiques, et sanitaires, auxquels ils seront spécialement formés. Connaissant bien le territoire, ils agiront en coopéra on avec la Réserve citoyenne. Ces employés municipaux appliqueront avec la Réserve citoyenne un cahier de recommandations pour les usagers, répondront à un numéro d'appel dédié et effectueront la surveillance des gîtes larvaires dans les espaces publics. La Réserve citoyenne, connaissant bien le quartier, sera particulièrement chargée de sensibiliser le voisinage.

6. Recommandons à l'ARS de faire en sorte que les associations de médecins soient informées et formées à la problématique des maladies vectorielles, de manière à former les médecins généralistes.

- Pendant la crise

7. Recommandons que la vaccina on soit proposée mais pas rendue obligatoire par les autorités compétentes impliquant la mairie et la Réserve citoyenne, dans les quartiers et autour

des foyers d'épidémie. Le Conseil Citoyen expérimental n'a pas suffisamment d'information sur les intérêts et les risques des vaccins ; il ne peut donc se prononcer sur l'obligation de vacciner et invite les pouvoirs publics à développer et diffuser les recherches sur ce point.

8. Proposons de formuler un projet de loi pour imposer, en par culier dans les aéroports, un diagnostic ou bilan médical pour les personnes en situa on de retour de voyage, après un séjour dans des zones considérées comme infectées selon les normes de l'OMS.

9. Exigeons des pouvoirs publics d'user des moyens écologiquement viables et disponibles pour démoustiquer.

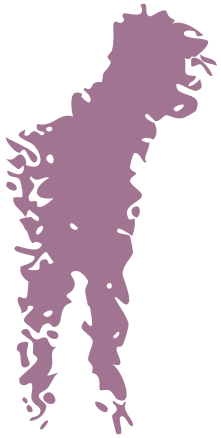
10. Demandons à l'ARS de proposer des consultations gratuites en cas d'apparition de symptômes critiques et de développer des antennes mobiles de diagnostic.

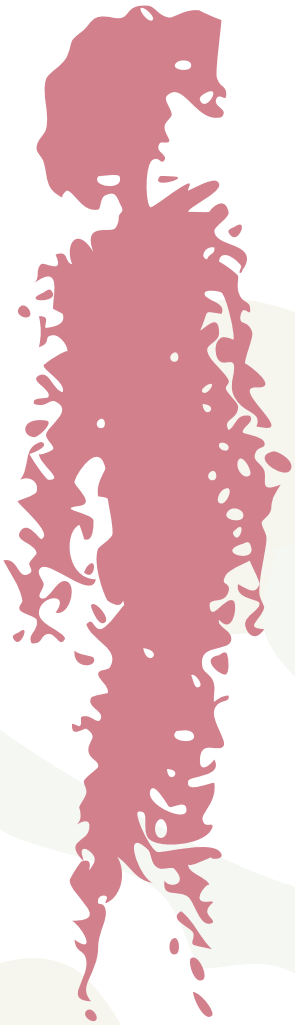
11. Recommandons que la Réserve citoyenne se déploie sur le territoire concerné par la crise, pour informer et intervenir en appui au service de démoustication, en demandant par ailleurs de prévoir en période de crise, comme pour les pompiers volontaires, une indemnité horaire de base pour les bénévoles de la Réserve citoyenne.

12. Recommandons que les citoyens de la Réserve citoyenne soient intégrés dans la cellul de crise préfectorale au moment du déclenchement d'une crise sanitaire.

Après la crise

13. Demandons qu'un bilan d'après crise soit réalisé par un comité national dont les membres sont issus de la recherche et des volontaires des Réserves citoyennes pour tirer les leçons de la crise et améliorer la lutte antivectorielle.







SCIENCES CITOYENNES

38 rue Saint Sabin
75011 Paris - France
tél. +33 (0)1 4314 7365
https://sciencescitoyennes.org
contact@sciencescitoyennes.org